

L'Adresse—M. Broadbent

une importance fondamentale. Voici ce qu'il a déclaré en parlant du principe du salaire égal pour un travail de même valeur:

• (1710)

[Français]

J'irai plus loin, bien sûr, pour s'assurer que ce principe d'équité se retrouve auprès de ceux qui aimeraient transiger financièrement avec le gouvernement fédéral.

[Traduction]

Il a fait cette déclaration le 15 août, au cours du débat que le Comité national d'action a organisé dans le cadre de la campagne électorale. Il s'est alors engagé sans équivoque à s'assurer qu'il y ait parité de la rémunération pour travail d'égale valeur au sein de toutes les sociétés en relations d'affaires avec le gouvernement fédéral.

En ce qui a trait à l'autre question importante touchant les femmes canadiennes, c'est-à-dire la promotion sociale, en mars dernier, le premier ministre a fait cette déclaration qu'il a reprise, ce qui est significatif, en mai lors de dîners avec des dirigeants, à Toronto; voici:

Les sociétés qui voudront obtenir des contrats du gouvernement, devront exposer de façon détaillée leur plan d'action, leur calendrier et leurs programmes relatifs à l'embauche, la formation et la promotion des femmes. Selon moi, il s'agit là d'une exigence tout à fait légitime et juste.

Je tiens à dire au premier ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que s'il a jugé bon de prendre des engagements durant l'été au sujet de la parité de la rémunération pour travail d'égale valeur et d'insister au cours de la campagne électorale au nom des femmes canadiennes, pour que les sociétés privées mettent en œuvre des programmes de promotion sociale, cette question aurait dû être abordée dans le discours du trône de cette semaine.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En terminant, je voudrais tout simplement dire que les Canadiens réclament effectivement le changement, la conciliation, le renouveau économique et la collaboration, et que toutes ces valeurs doivent se retrouver dans le discours du trône. Certaines mesures peuvent être prises et certaines doivent l'être absolument. Il est évident que le parti libéral ne sait

pas vraiment, ce qu'il veut. Il revient en août sur ce qu'il a dit en juillet pour adopter enfin une autre position à la Chambre des communes. Cependant, ce qui est clair, c'est que nous, du Nouveau parti démocratique, tiendrons nos promesses. Lorsqu'un ouvrier du Yukon qui a été licencié nous appellera, nous l'écouterons. Lorsqu'une téléphoniste de Terre-Neuve se plaindra de discrimination sexuelle, nous l'appuierons. La prochaine fois qu'un agriculteur de la Saskatchewan devra agir pour protéger son exploitation familiale contre une banque, nous lutterons à ses côtés. Bref, au cours de la campagne de l'été 1984, le Nouveau parti démocratique n'a pas cessé une seule journée de défendre les intérêts des gens ordinaires et il continuera à travailler sans relâche pour eux à la Chambre des communes. C'est la promesse que je fais au nom de notre parti. Merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) désire-t-il proposer un sous-amendement?

M. Broadbent: Monsieur le Président, je propose:

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant les mots suivants:

«... et elle reproche plus particulièrement à votre gouvernement de ne pas avoir 1. accordé la priorité première et immédiate aux emplois, établi d'objectifs ni exposé de nouveaux programmes précis afin de remettre le Canada au travail, 2. réformé le régime fiscal afin d'assurer que les Canadiens nantis paient leur juste part d'impôt et que les sociétés se servent de leurs avantages fiscaux pour créer plus d'emplois; 3. établi de mesures immédiates visant à assurer l'égalité aux Canadiennes.»

M. le Président: J'ai examiné l'amendement proposé par le député d'Oshawa (M. Broadbent) et je le trouve recevable.

Nous poursuivons maintenant le débat sur le sous-amendement du député d'Oshawa.

(Sur la motion de M^{me} Browes, le débat est ajourné.)

(Sur la motion de M. Hnatyshyn, la séance est levée à 17 h 14.)